

Extrait du registre des délibérations Séance du 4 Mars 2020

L'an 2020 et le 4 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de LE PENRU Marcelle, Maire.

Présents : Mme LE PENRU Marcelle*, Maire, M. CROLAS Gérard, Mme PEDRONO Marie Thérèse, M. MEZZOUG Adil, M. LAUNAY Patrice, Mme HAMARD Colette, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. CARO Yves, Mme BOISENFRAY Isabelle, M. GRIGNON Michel, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme GAUDICHE Christine
Excusé(s) ayant donné procuration : M. LEPAGE Patrick à M. DESBAN Jean-François
Absent(s) : M. FEGEANT André, Mme GOUETO Rachel, Mme BEREZOVSKAYA Anna, M. DUFOUR Jean-François

* Absente lors du vote de la délibération 2020-03-08

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 21/02/2020 **Date d'affichage** : 21/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 05/03/2020

et publication du : 05/03/2020

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : M. GRIGNON Michel

SOMMAIRE

Budget communal : compte administratif 2019

Budget communal : affectation du résultat

Budget communal : compte de gestion 2019

Demande d'emplacement de commerce ambulancier

Demande de subvention : déplacement sportif

Personnel communal : formation PSC1 - convention

réf : 2020-03-08 - Budget communal : compte administratif 2019

Après délibération et un vote à main levée et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal réuni approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019 dressé par Madame Marcelle Le Penru, Maire, et se résumant ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	1 287 424,04 €
Recettes de l'exercice	1 705 412,74 €
Excédent de l'exercice	417 988,70 €
Excédent de fonctionnement 2018 reporté	96 037,35 €
Excédent global	514 026,05 €

Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	493 335,25 €
Recettes de l'exercice	771 519,89 €
Excédent de l'exercice	278 184,64 €
Déficit d'investissement 2018 reporté	535 047,54 €
Déficit global	-256 862,90 €
Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses	19 307,47 €
Restes à réaliser en recettes	37 251,60 €
Excédent global des restes à réaliser	17 944,13 €
Balance de clôture	
Excédent global de fonctionnement	514 026,05 €
Déficit global d'investissement (avec RAR)	-238 918,77 €
Excédent global de clôture des deux sections cumulées	275 107,28 €

A l'unanimité (Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-03-09 - Budget communal : affectation du résultat

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2019.

Affectation de résultat	
Section de fonctionnement - excédent global	514 026,05 €
Section d'investissement - déficit global	-256 862,90 €
Restes à réaliser en investissement	
Restes à réaliser en dépenses	19 307,47 €
Restes à réaliser en recettes	37 251,60 €
Excédent global des restes à réaliser	17 944,13 €
Besoin de financement de la section d'investissement	238 918,77 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif 2020 :

Affectation du résultat	514 026,05 €
Au financement de la section d'investissement R1068	238 918,77 €
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	275 107,28 €

A l'unanimité (Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-03-10 - Budget communal : compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :
- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-03-11 - Demande d'emplacement de commerce ambulant

Madame le Maire fait part de la demande d'emplacement de Monsieur Baptiste COGE, domicilié à Locmaria Grand Champ, pour la vente de pizzas le samedi de 17h15 à 21h30.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :
- d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement sur le Place de l'Eglise aux conditions ci-dessus ;
- prendre acte qu'un arrêté sera pris par Madame le Maire en complément de cette décision.

A la majorité (Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 1)

réf : 2020-03-12 - Demande de subvention : déplacement sportif

Madame le Maire présente la demande du Collège Jean-Loup Chrétien, sollicitant une subvention pour la participation de Youen TUAL au championnat de France de cross qui s'est déroulé le week-end du 24 au 25 janvier 2020 à Reims.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'accorder une subvention d'un montant de 100€ au collège Jean-Loup Chrétien pour ce déplacement sportif.

A l'unanimité (Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2020-03-13 - Personnel communal : formation PSC1 - convention

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est prévu d'organiser des sessions de formations PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) à la mairie de Berric pour le personnel communal. Il est prévu d'associer les communes de Lauzach et Molac qui auront également quelques agents à former.

Elle ajoute qu'une convention est nécessaire pour fixer les conditions d'organisation et financières des sessions du 11 mars et du 8 avril 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec les communes de Lauzach et Molac visant à organiser deux sessions de formation PSC1 (premiers secours) sur la commune de Berric les 11 mars et 8 avril 2020.

A l'unanimité (Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0)